

ERS-Academy



IL VOUS RESTE ...

5 ans et **6** mois pour vos chauffeurs permis C

4 ans et **6** mois pour vos chauffeurs permis D

Pour répondre aux obligations de l'A.R. du 4 mai 2007 rendant la **Formation Continue Obligatoire !**

Dans ce numéro

Formation Continue Obligatoire

- **Il vous reste**
- **Nos Formations Agréées**
- **ADR - Promotrans Europe**
- **Autres Formations**

Chaque chauffeur concerné devra pour le

- 9 septembre 2015 pour les permis D
- 9 septembre 2016 pour les permis C

Avoir suivi

- 5 cours agréés par le SPF Mobilité d'une durée minimum de 7 heures
- Cours dispensés par un centre agréé

Comme des dizaines de petites et grandes entreprises, faites confiance à notre institut et à nos partenaires (OCF-013) en organisant la formation et en bénéficiant d'une planification garantie sur 5 ans avec un prix garanti

- dans une de nos salles agréées partout en Belgique
- ou au sein de votre entreprise

Nos formations sont dispensées par des formateurs reconnus par le SPF Mobilité

- avec plus de 15 ans d'expérience
- issus du monde du transport
- avec une formation pédagogique

Vous choisissez les Thèmes





Arrêté Royal du 4 mai 2007 ...nos Cours



Prévention des accidents de la route et du travail + rédaction du constat d'accident

OCF013/MPM-001

Rappel des mesures préventives dans le cadre de la prévention des accidents de la route et accidents du travail dont la mise à niveau en ce qui concerne LA LEGISLATION : temps de conduite et temps de repos et la rédaction du constat d'accident.

Nbr Participants : 15



Nbr Participants : 15

La législation du temps de conduite et de repos et utilisation du tachygraphe digital et analogique pour les chauffeurs C et D y compris la connaissance des nouvelles dérogations pour 2010 et 2014 dans le domaine du transport de personnes

OCF013/MPM-003

- Rappel des règles et Mise à niveau en ce qui concerne LA LEGISLATION: Temps de Conduite et Temps de Repos
- Utilisation du tachygraphe : tachygraphe analogique et digital (**exercices sur 6 simulateurs tachy dans une salle pour 12 chauffeurs**)



L'arrimage des charges (uniquement permis C)

OCF013/MPM-005

Depuis le 10 septembre 2009, des dispositions spécifiques, pour les dispositifs de retenue, sont entrées en vigueur pour les poids lourds de catégorie C. Le système de sûreté du chargement, utilisé pour fixer ou retenir celui-ci, doit pouvoir résister aux forces qui s'exercent quand le véhicule ralentit, accélère et/ou prend un virage.

THEORIE

- Importance d'un bon chargement cause d'accident du travail.
- Rappel des règles concernant la Législation (A.R. du 27 avril 2007 et la Responsabilité - importance du CMR).
- Rappels élémentaires des différents phénomènes physiques associés (stabilité des corps, centre de gravité, force centrifuge,...).
- Principes de glissement et de basculement, les facteurs de friction et de frottement.
- Types d'arrimages (directs, indirects, par confinement, couvrant, en cerclage, en boucle, ...).
- Revêtements de sol et moyens antiglisse.
- Charge indéformable.

PRATIQUE

- Mise en œuvre des techniques optimales de calage et d'arrimage (aspects sécurité), **adaptées à votre entreprise.**

Nbr Participants

- Théorie : 12
- Pratique : 6 (1/2 groupe)



Sécurité dans le transport des enfants (transport scolaire en car ou bus de ligne)

OCF013/MPM-004

Nbr Participants

- Théorie : 12
- Pratique : 6 (1/2 groupe)

- Rappel des mesures préventives dans le cadre du transport d'enfants en bus scolaire ou en bus de ligne.
- Problématique de la circulation dans des zones à forte densité d'enfants.
- Rappel de la législation et des contraintes administratives de ce type de transport.
- Conscientisation de l'image de l'adulte face aux enfants dans le cadre de la sécurité scolaire.
- Permettre au conducteur d'actualiser et d'exercer son métier dans le respect de la sécurité, de la réglementation professionnelle et de la qualité de service et d'approfondir son sens des responsabilités.

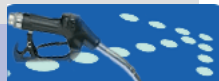


PRATIQUE

- Evacuation en cas d'urgence d'un car.

Nbr Participants

- Théorie : 12
 - Pratique
- Permis C : 12 (1/1 groupe)
Permis D : 3 (1/4 groupe)



Conduite rationnelle au travers de la connaissance de la chaîne cinématique et des organes de sécurité avec une application pratique pour la conduite économique et rationnelle

OCF013/MPM-006-007

Amélioration de la conduite en terme de consommation et d'usure du véhicule adaptée au secteur **avec pratique adaptée au type de véhicules et au type de transports (international, messagerie, chantier....)**

La communication (les bénéfices de l'assertivité) et la gestion de l'agression verbale

OCF013/MPM-008

Nbr Participants : 12



Avoir une attitude dans laquelle on est capable de s'affirmer tout en respectant autrui, être capable d'expliquer son point de vue calmement et fermement en se gardant de faire preuve d'agressivité ou d'une trop grande réserve, faire preuve de l'affirmation de soi nécessaire imposée par un contexte hostile, être capable d'adopter une attitude appropriée face aux critiques, être capable de discerner les signaux d'agressivité grandissante chez les autres comme chez soi-même et de chercher des mesures préventives pour y remédier en ayant toujours à l'esprit que le chauffeur est l'ambassadeur de l'entreprise et doit agir afin de représenter au mieux la société, tout en prenant ses responsabilités en se protégeant et en protégeant le matériel et les chargements.

Nbr Participants : 12

La gestion du stress et le bien être (hygiène de vie et CCT 100)

OCF013/MPM-009



- Déterminer les facteurs qui amènent le chauffeur à ressentir du stress dans son travail (avec les collègues, les clients, les responsables, l'organisation du travail, le trafic, face à un accident, etc) ou dans sa vie privée, établir un bilan personnel face au stress et apprendre à le gérer, dès lors être armé pour être au top et représenter de façon optimale l'entreprise face aux clients.
- Apprendre à se renforcer par une bonne hygiène de vie (nutrition, sommeil, activité physique, respiration, relaxation), éviter les pièges (café, alcool, tabac, drogue) en tenant compte des difficultés liées à des horaires irréguliers et à une vie hors de la maison, pendant plusieurs jours avec des nuits passées dans le véhicule.
- **Adaptation au secteur avec des jeux de rôle qui tiennent compte de la spécificité du travail.**

Formations spécifiques à la carte,
en français, en néerlandais ou
en allemand ou dans une autre
langue (sur devis)

Ers-Academy
2 rue des Dessus de Lives
5101 Loyers (Namur)
tel +32 (0)2 375.79.89
fax +32 (0)2 375.79.12
GSM 0484 74.36.45/0488 24.53.10
info@ers-academy.com



Dominique Wautelet

Subsides des Fonds Sociaux

et Paiement par Chèques formation

- Les formations sont payables, si vous y avez droit, avec les chèques formation
- Les fonds sociaux tels que le Fonds social du transport et de la logistique ou le Fonds de la Formation de la Construction vous accorde des interventions – appelez-nous nous vous aiderons dans la rédaction des documents

ADR



Entrée en vigueur le 01/01/2011 de l'ADR Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par route

PROMOTRANS EUROPE propose pour tous salariés d'entreprise dont l'activité comporte le transport terrestre de matières dangereuses, opérations d'emballage, de chargement, de remplissage ou de déchargement liées à ces produits:

une **formation de réactualisation des connaissances selon les amendements de l'ADR 2011.**



Formateur transports, logistique et maintenance

**La cellule "Formation" vous organise en une journée :
une information complete.**

Les thèmes abordés concerneront les modifications apportées à l'ADR et l'arrêté dit TMD du 29/05/2009 modifié :

- Classification des marchandises dangereuses et des mélanges : Nouveaux critères des matières dangereuses pour l'environnement et Modification de la liste des polluants aquatiques et marins
- Exemptions : Quantité limitée et quantité exceptée
- Procédures d'expédition : Modification pour les déchets - Nouvelle consigne de sécurité - Marquage des colis et signalisation des véhicules chargés en quantité limitée
- Equipements et équipage du véhicule : Nouveau certificat et nouvelle formation de spécialisation pour le conducteur et Equipements divers

PROMOTRANS EUROPE assure par ailleurs des formations dans le domaine du Transports de Matières Dangereuses



Formations

Formation du Personnel de Quai

Pour toute personne d'exploitation technique des entreprises concernées par la manutention et le transport des marchandises par route (transporteurs, dépositaires, industriels...)

Objectifs

- Sensibiliser les participants à la sécurité.
- Appliquer les règles de sécurité lors de la manutention des colis et respecter les procédures d'urgence en cas d'accident.

Programme en 1 journée

- Propriétés physiques de la matière
- Classification, dangers et risques des matières dangereuses
- Marquage et étiquetage des contenants
- Protocole de sécurité / Opérations de chargement et de déchargement

Formation des Exploitants

Pour toute personne des services commerciaux, administratifs et techniques des entreprises concernées par le transport des marchandises dangereuses par route (transporteurs, dépositaires, industriels...).

Objectifs

- Familiariser les participants au contenu de l'arrêté ADR et à son utilisation.
- Utiliser les volumes de l'ADR et en reconnaître les différentes parties.
- Rechercher les informations réglementaires

Programme en 2 jours

- La classification des matières dangereuses
- Le marquage et l'étiquetage des contenants
- La signalisation, le placardage et l'équipement des véhicules
- Les obligations des différents intervenants
- Les documents de bord

Et aussi: **Formation Caristes, Formation de Formateurs, ...**

Renseignements et Inscriptions - 081/20.66.15 ou 0478/69.68.95

→ CCT 100



Alcolock
Ethylotest anti-démarrage



REVEAL
Dépistage de drogue par la salive



à bord du véhicule



Alert J5 mobile



en entreprises et ateliers



dépistage de drogue par la salive

Testeurs d'alcoolémie et de drogue

Une gamme de produits adaptés pour une évaluation fiable
en matière d'alcool et de drogue sur le lieu de travail.